



SOMMAIRE

	Pages
Organisation des travaux (reprise des débats de la 1420 ^e séance)	149
Point 28 de l'ordre du jour:	
Rapport sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies	149

Président: M. T. BOUATTOURA (Algérie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Bulgarie, Chine, Israël, Italie, Japon, Koweït, Mexique, Norvège, République centrafricaine, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tunisie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Organisation des travaux
(reprise des débats de la 1420^e séance)

1. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à sa 1420^e séance, le Conseil a décidé d'examiner le point 33 de l'ordre du jour (Elargissement de la composition des organes subsidiaires du Conseil) pendant la troisième semaine de la session, qui touche maintenant à sa fin. En consultant différentes délégations, il a pu se rendre compte qu'un grand nombre d'entre elles préféreraient avoir plus de temps pour des consultations privées. Par conséquent, s'il n'y a pas d'objections, il suggère que l'examen de cette question soit différé de quelques jours.

Il en est ainsi décidé.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (E/4200)

2. M. D'ARBOUSSIER (Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies)¹ présente le rapport sur l'Institut (E/4200). Il remercie le Conseil de l'intérêt qu'il a manifesté pour cet organisme et de l'appui qu'il lui prêle. Cet appui accroît d'autant la responsabilité du personnel de l'Institut, qui s'est attelé à une tâche difficile mais exaltante.

3. Le rapport présenté au Conseil l'année précédente² et la déclaration que M. d'Arboussier avait faite à cette occasion à la 1389^e séance visaient à définir la mission de l'Institut, sa place dans le système des Nations Unies et ses possibilités présentes et futures d'accomplir les tâches qui lui étaient assignées. Aussitôt après cette session du Conseil, un groupe de personnalités représentatives du milieu des Nations Unies, du milieu universitaire et des milieux internationaux en général s'est réuni à Bellagio et, fort de ses conseils, M. d'Arboussier a soumis au Conseil d'administration de l'Institut un programme initial de formation et de recherche et a fait sanctionner par le Secrétaire général le statut de l'Institut, dont le texte est annexé au rapport. Le programme de travail reflète la préoccupation essentielle de faire face aux besoins de l'Organisation, et le statut de l'Institut, tout en donnant à celui-ci un caractère spécial, assure néanmoins une étroite coopération entre l'Institut et le Secrétariat, les institutions spécialisées, les commissions économiques régionales et les instituts économiques et sociaux. Ces liens organiques ont été renforcés par des consultations et par des contacts fréquents notamment avec les institutions spécialisées, qui se sont révélés extrêmement précieux pour l'Institut. Mais l'activité de l'Institut, qui vise à renforcer l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et à l'aider à atteindre plus efficacement ses deux objectifs principaux — maintenir la paix et la sécurité et favoriser le développement économique et social — est évidemment guidée par les débats de l'Assemblée générale et du Conseil.

4. Le Conseil d'administration a défini les principes de base qui doivent régir l'action de l'Institut : celle-ci sera orientée essentiellement vers les besoins des Nations Unies, la priorité étant donnée aux besoins des pays en voie de développement ; son approche des problèmes sera pragmatique ; la formation et la recherche seront

¹ Le texte *in extenso* de la déclaration de M. d'Arboussier a été distribué ultérieurement sous la cote E/L.1132.

² Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 24 de l'ordre du jour, document E/4049.

étroitement liées ; enfin, la recherche devra conduire à la formulation de politiques.

5. Mais le programme de l'Institut ne part pas de zéro, surtout dans le domaine de la formation. Comme on peut le voir au paragraphe 4 du rapport, des dispositions ont été prises pour transférer à l'Institut trois programmes de formation des Nations Unies. Tout en assumant la direction de ces programmes, l'Institut procède à une évaluation des résultats obtenus et des méthodes utilisées et tient compte de l'évolution des pays qui ont bénéficié de ces programmes. Le Directeur général a créé un petit groupe de consultants qui a mené une enquête auprès des gouvernements et d'anciens stagiaires et qui a suivi le déroulement des cours donnés pendant l'année. Les résultats déjà obtenus sont suffisamment éloquents. Par exemple, lorsque les différents programmes ont été institués, il n'y avait en Afrique que sept universités et à peu près autant d'écoles d'administration publique ; au 1^{er} janvier 1966, on comptait 22 universités et 48 écoles d'administration publique, sans parler des réalisations accomplies dans certains Etats grâce à l'aide bilatérale. Il est évident que les programmes de formation qui bénéficient de l'assistance de l'Organisation des Nations Unies devront être adaptés à ce nouvel état de choses : le niveau de ces programmes, les méthodes employées et les relations de l'Institut avec les institutions nationales en seront influencés. D'une façon générale, il conviendrait sans doute d'accorder plus d'attention, lors de l'évaluation des activités, à ce qui se fait à l'échelon national et régional.

6. Avant de regrouper les résultats de cette évaluation, l'Institut organisera deux nouveaux programmes, un stage de formation de groupe à l'intention des représentants résidents adjoints et un cycle d'étude s'adressant à de hauts fonctionnaires qui s'occupent des problèmes fondamentaux relatifs à la coordination de l'aide extérieure. L'évaluation des anciens programmes et l'expérience acquise grâce à ces deux nouveaux programmes permettront à l'Institut de mettre au point de nouvelles méthodes de formation. L'un des points essentiels est de consacrer les ressources disponibles à former des hommes dont l'action, dans leur pays, aura un effet multiplicateur de par le poste qu'ils occuperont. L'Institut tient, dans la mesure du possible, à ce que les spécialistes qu'il forme soient utilisés dans leur domaine de compétence. Cependant, il se rend compte que les pays en voie de développement peuvent se trouver contraints d'utiliser le personnel dont ils disposent de façon à faire face aux nécessités du moment. En 1966, une centaine de stagiaires au total recevront une formation financée conjointement par l'assistance technique, le PNUD et l'Institut. Après la session du Conseil d'administration de septembre, le Directeur général mettra au point la structure définitive de la Division de la formation et procédera au choix d'un directeur, compte tenu de la forme et du contenu du programme.

7. Le deuxième domaine d'activité de l'Institut est la recherche, encore que les remarques qui précèdent montrent à quel point celle-ci est liée aux activités de formation. Au départ, le Directeur général s'est surtout

occupé de trouver un directeur de la recherche. Alors que les programmes de formation de l'Institut peuvent fonctionner séparément, la coordination est absolument fondamentale dans le domaine de la recherche. Il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble des projets exécutés par l'Institut et de leur donner une direction commune. Le Directeur général a eu la chance de pouvoir s'assurer le concours de M. Oscar Schachter, bien connu des membres du Conseil, pour le poste important de Directeur de la Division de la recherche. Immédiatement après sa nomination, le Conseil d'administration a prié le Directeur général de soumettre au Comité administratif et financier un mémorandum sur la portée, l'orientation et l'ordre de priorité du programme de recherche. Ce document a été examiné par le Comité en juin 1966 et doit être soumis à l'approbation du Conseil d'administration en septembre. Bien que le Conseil d'administration soit souverain en la matière, l'accueil réservé à ses propositions par le Comité administratif et financier autorise le Directeur général à penser qu'il peut en donner un bref aperçu au Conseil.

8. La première partie du document reprend les considérations de base définies par le Conseil d'administration à ses séances antérieures, au cours desquelles le Secrétaire général avait fait connaître clairement son point de vue sur le rôle de l'Institut. Dans la deuxième partie sont énumérés les principaux domaines dans lesquels l'Institut pourra être appelé à entreprendre des recherches, à savoir : évaluation des programmes d'assistance des Nations Unies aux pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne les critères et les méthodes d'évaluation ; transfert des connaissances techniques aux pays en voie de développement ; problèmes qui se posent dans les nouveaux Etats indépendants ou dans les territoires en cours de décolonisation et qui pourraient nécessiter des dispositions spéciales sur le plan international ; relations entre les organisations et coordination à l'intérieur du système des Nations Unies ; moyens d'action et mécanismes des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales ; méthodes et techniques employées par les Nations Unies pour encourager le respect et la protection des droits de l'homme ; droit international ; droit constitutionnel et administratif des Nations Unies ; problèmes relatifs à la formation ; documentation et information. Un ou deux projets concrets ont été choisis dans chacun de ces domaines.

9. La troisième partie du document traite de l'organisation et de l'administration du programme de recherche et la quatrième partie, du programme de travail et de ses incidences financières. Bien entendu, ce document ne pourra être rendu public avant d'avoir été approuvé par le Conseil d'administration.

10. Une troisième forme d'activité de l'Institut, qui s'apparente à la fois à la formation et à la recherche, est le programme de bourses ; le programme initial, financé grâce à une contribution de 100 000 dollars du Gouvernement des Etats-Unis, doit permettre à de jeunes hommes ou jeunes femmes appartenant pour la plupart à des pays en voie de développement, d'accroître leur compétence en vue d'exercer des fonctions internationales, soit auprès de leur gouvernement, soit dans

des organisations multinationales. Après avoir énuméré les conditions que les futurs boursiers devront remplir, le Directeur général précise que chaque bourse sera d'un montant de 10 000 dollars et sera accordée pour une période de 10 mois, à compter, pour la première fois, du 15 janvier 1967.

11. L'exécution des tâches de l'Institut est assurée par un noyau de fonctionnaires permanents et de consultants originaires de 15 pays différents. Bien que le personnel permanent soit réparti entre les services d'administration générale et les deux divisions de la formation et de la recherche, il peut être appelé à prêter son concours à l'une ou l'autre des activités essentielles de l'Institut, en application du principe consistant à maintenir un lien étroit entre les fonctions de formation et de recherche, ainsi que par souci d'économie. On fera aussi appel à des contractuels dont le temps de service dépendra du délai d'exécution des projets. Il est prévu en outre de conclure des accords d'association avec certains organismes spécialisés de caractère international et de compétence reconnue en vue de l'exécution de certains projets de recherche.

12. Les activités de l'Institut sont financées par des contributions volontaires, tant gouvernementales que non gouvernementales. Jusqu'à présent, près de 70 pays, situés dans toutes les parties du monde, ont souscrit plus de 4 millions de dollars, dont 1,7 million a déjà été versé. Un effort considérable et généreux a été fait par les pays en voie de développement, en dépit des problèmes qu'ils ont à résoudre, et le Directeur général est convaincu que cet exemple sera suivi par tous les Membres de l'ONU et des institutions apparentées dès qu'ils seront en mesure de juger des activités de l'Institut.

13. L'ordre du jour du Conseil montre à quel point ses intérêts et ceux de l'Institut concordent. L'Institut pourrait difficilement trouver un meilleur guide. Le Conseil met fortement l'accent sur l'évaluation, à laquelle l'Institut accorde lui-même un rang de priorité élevé. Le rôle de l'Institut n'est pas de critiquer mais de tirer des leçons de ses études et de mettre au point des méthodes et des techniques dont tous les organismes des Nations Unies puissent profiter. C'est pourquoi le Directeur général de l'Institut a déjà procédé à des consultations avec la direction du PNUD et celle du Programme alimentaire mondial. L'Institut a aussi engagé des pourparlers avec le Service de l'information de l'ONU, qui souhaite vivement procéder à l'évaluation de ses activités, initiative favorablement accueillie par le CAC. Au cours des débats du Conseil, l'idée de planification a constamment été évoquée à propos de l'action d'ensemble future de l'Organisation, et l'Institut suit attentivement cette question. Dans la mesure de ses moyens, il sera disposé à participer, dans ce domaine, à toute entreprise à laquelle le Conseil souhaiterait l'associer.

14. En ce qui concerne la coordination, l'Institut a des liens étroits, par l'intermédiaire de son Conseil d'administration, avec les autres organismes des Nations Unies, les milieux universitaires et les Etats Membres. Le Directeur général ne pourrait s'en prendre qu'à lui-même d'un défaut de coordination entre les activités de l'Institut et celles de l'ensemble du système des Nations Unies.

Il assiste aux réunions du CAC et a pu suivre les travaux de la réunion commune du CAC et du Comité spécial de coordination, qui constitue l'un des meilleurs moyens de coordonner l'ensemble des activités des Nations Unies dans le domaine économique et social. Le Directeur général a aussi eu la possibilité, depuis sa nomination, d'établir des contacts personnels avec la plupart des organes et institutions des Nations Unies. Il a participé aux réunions de la CEAE0 et de la CEE, et il espère pouvoir assister aussi à celles de la CEA et de la CEPAL, étant convaincu que les commissions économiques régionales et leurs instituts sont des partenaires indispensables à l'accomplissement de la mission de l'Institut.

15. L'Institut utilise pleinement les ressources qui sont mises à sa disposition par le Secrétariat et par les commissions et comités spéciaux de l'ONU. Un groupe de juristes de la Commission du droit international s'est réuni récemment pour lui donner son avis sur les activités de formation et de recherche que l'Institut doit entreprendre dans ce domaine. L'Institut a aussi participé aux discussions d'un groupe de travail sur les droits de l'homme et doit prendre part au cycle d'étude international sur l'*apartheid* qui aura lieu prochainement au Brésil. Le Directeur général se rendra bientôt à une réunion des directeurs des instituts des Nations Unies, la première en son genre. L'Institut s'efforce ainsi de collaborer au maximum à l'action de coordination qui est l'une des fonctions essentielles du Conseil. Il a l'intention de contribuer activement, dans la mesure où ses moyens le lui permettront, et en étroite collaboration avec la Division des droits de l'homme, à la préparation de la Conférence internationale des droits de l'homme prévue pour 1968. Il se propose d'effectuer une étude comparée des mesures prises, tant sur le plan international que sur le plan national, pour combattre la discrimination raciale et, selon les résultats du cycle d'étude sur l'*apartheid*, il verra de quelles tâches il pourrait se charger dans l'ensemble des travaux préparatoires de la Conférence.

16. Bien que le Conseil ait renvoyé à plus tard l'examen de la question des ressources humaines, l'un de ses aspects, à savoir « l'exode de matière grise » des pays en voie de développement vers les pays développés, a été évoqué au cours des débats du Conseil. Dans ce domaine, comme dans celui des droits de l'homme, l'OIT, l'UNESCO, la FAO et l'OMS sont déjà en possession d'importants éléments d'information. Par conséquent, si l'Institut est appelé à s'occuper de ces questions, il agira en étroite collaboration avec ces institutions spécialisées.

17. L'Institut partage l'inquiétude générale concernant la Décennie du développement; c'est pourquoi il accorde la priorité, mais sans exclusive, aux pays en voie de développement. Il n'épargnera aucun effort pour essayer de redresser les tendances néfastes au progrès économique de ces pays. Il a cependant l'impression que les critères utilisés pour mesurer le développement sont parfois trop strictement économiques et matériels. Si le problème des ressources humaines était étudié du point de vue de l'homme et des valeurs qu'il crée autour de lui, le pessimisme général s'éclairerait de lueurs d'espoir. Le Directeur général de l'Institut ne voit pas de meilleur moyen pour mesurer l'écart grandissant

entre les pays en voie de développement et les pays développés que de se référer aux espoirs et à la peine des hommes. Pour repousser l'envie ou le désespoir destructeur que peuvent susciter les réalisations matérielles des pays les plus développés, il faut se souvenir que chaque peuple a son génie propre et que ce qui importe, c'est l'épanouissement de ce génie. La condition de cet épanouissement, c'est moins la rivalité et la volonté de puissance que l'équilibre intérieur et la coopération internationale. Dans le monde actuel, l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement ne doit pas être comblé pour niveler les modes de vie des peuples et des hommes, dont la diversité est un élément de richesse pour la communauté internationale. Il ne faut pas confondre le sous-développement d'un pays avec celui des hommes qui l'habitent. La Décennie du développement n'est, à cet égard, que le début d'une vaste entreprise.

18. M. VIAUD (France) se félicite de ce qu'en présentant son rapport, le Directeur général de l'Institut soit sorti du cadre strictement économique et technique et ait évoqué les grands problèmes économiques et sociaux qui se posent dans le monde et à la solution desquels l'Institut contribuera. Il a noté avec satisfaction que, dans les activités de l'Institut, on a donné à la formation une place plus grande qu'à la recherche ; ceci s'explique en partie par le fait que l'Institut a repris trois programmes de formation du Secrétariat de l'ONU et qu'il organise deux nouveaux programmes. La délégation française a été particulièrement satisfaite d'entendre le Directeur général annoncer que l'on allait créer, au sein de l'Institut, une division de la formation, et il espère que des suggestions précises seront bientôt présentées à ce sujet.

19. Toutefois, à propos de la formation, le problème se pose de concilier l'opportunité de donner à des fonctionnaires des pays en voie de développement une formation qui les prépare au service international et la nécessité de faire en sorte que les connaissances ainsi acquises par les stagiaires profitent à leur propre pays. Par exemple, en ce qui concerne le stage de formation organisé à l'intention des représentants résidents adjoints, il serait peut-être bon que l'Institut s'efforce de recruter des stagiaires parmi les fonctionnaires internationaux qui se trouvent déjà en place, afin d'éviter que l'on oriente trop systématiquement les élites des pays en voie de développement vers le service international au détriment des tâches nationales prioritaires. Cela ne veut pas dire que l'Institut doive écarter de ses stages des fonctionnaires des pays en voie de développement, étant donné que la connaissance de l'administration internationale leur sera certainement utile pour faire face aux besoins qui se posent dans leur propre pays. Le problème est de trouver et de maintenir un équilibre entre les besoins des administrations internationales et les besoins nationaux, qui sont parfois plus aigus.

20. La délégation française pense qu'il n'est peut-être pas opportun que l'Institut entreprenne tous les travaux de recherche envisagés : par exemple, l'étude de nouvelles méthodes d'enseignement des langues, qui est déjà assez avancée dans un certain nombre de pays, le maintien de la paix, sujet extrêmement délicat dont s'occupe

déjà activement l'ONU elle-même, et les conséquences économiques et sociales du désarmement, qui retiennent depuis 1962 l'attention du Conseil économique et social. En revanche, la délégation française approuve sans réserve les autres activités proposées et en particulier l'évaluation des activités du Programme alimentaire mondial, laquelle a d'ailleurs été demandée par la direction du Programme. Il est extrêmement souhaitable de voir les divers organes faisant partie du système des Nations Unies s'aider mutuellement, et l'évaluation du PNUD est également souhaitable. La délégation française estime, cependant, que l'Institut devrait se limiter, autant que possible, aux aspects méthodologiques et scientifiques de l'évaluation, le soin de proposer des mesures pratiques de rationalisation ou d'exercer un contrôle des activités devant être laissé à d'autres organes.

21. Il existe depuis dix ans en France un Centre de formation des experts de la coopération technique qui fonctionne dans le cadre de la Fondation nationale des sciences politiques. Le Centre dispense à des techniciens qualifiés une formation complémentaire dans des domaines tels que l'administration publique, l'économie et les finances, le développement industriel, l'inventaire des ressources, la planification économique et sociale, afin de les mettre à même d'accomplir des missions d'assistance technique bilatérale ou multilatérale. Les stagiaires acquièrent ainsi une connaissance précise des problèmes des pays en voie de développement, des structures des programmes d'assistance technique de l'ONU et des institutions spécialisées, ainsi que des mécanismes et des objectifs de l'aide bilatérale, non seulement de celle qui est fournie par la France mais aussi de celle qui est accordée par d'autres pays. Des centaines de personnes ont déjà reçu cette formation et ont ensuite participé à bon nombre de missions dont certaines étaient organisées sous les auspices des Nations Unies. M. Viaud espère que le Centre pourra établir des relations de travail avec l'Institut afin de procéder à des échanges de renseignements qui devraient être fructueux pour les deux organismes.

22. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) se félicite du bon départ pris par l'Institut depuis sa création 18 mois plus tôt ; il espère que les bourses Adlai Stevenson, qui seront administrées par l'Institut, et pour lesquelles les Etats-Unis ont versé une contribution de 100 000 dollars, feront quelque peu revivre l'esprit de l'homme dont elles illustrent le nom.

23. La délégation des Etats-Unis s'intéresse vivement à toute la question de l'évaluation. Le Conseil et d'autres organes des Nations Unies ont consacré de nombreux débats à cette question, qui englobe une gamme étendue d'activités allant de l'examen critique de projets particuliers à l'évaluation des incidences des programmes sur le développement. L'Institut pourrait apporter un concours précieux en élaborant des normes et des critères qui permettraient de mettre au point des méthodes d'évaluation plus systématiques et de disposer ainsi d'éléments de comparaison au cours du processus d'évaluation. Il pourrait aussi élaborer des manuels de procédures et de techniques, mais il ne doit en aucun cas se charger lui-même des évaluations.

24. La délégation des Etats-Unis suivra avec intérêt, dans les futurs rapports que l'Institut présentera au Conseil et à l'Assemblée générale, l'évolution des activités de l'Institut dans ce domaine et dans d'autres. L'Institut a pris un excellent départ ; il a un rôle important à jouer et de belles perspectives d'avenir s'ouvrent devant lui.

25. M. BENYAHIA (Algérie) dit que, pour les pays en voie de développement, la formation est un des principaux instruments du développement économique et social ; c'est pourquoi la délégation algérienne s'intéresse particulièrement aux travaux de l'Institut et à son évolution. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont satisfaisants, bien que l'Institut n'ait fait que jeter les bases de cette grande entreprise dont la portée ira en s'élargissant.

26. La délégation algérienne a constaté avec satisfaction qu'une collaboration de plus en plus fructueuse s'établit entre l'Institut et les différentes institutions des Nations Unies, notamment celles qui s'occupent du développement. Elle s'est également félicitée de voir transférer à l'Institut trois programmes de formation de l'ONU. Elle aimerait cependant que ces programmes fassent l'objet d'une réorientation tenant compte, dans la mesure du possible, des conditions propres à chaque pays bénéficiaire. Cela est indispensable si l'on veut obtenir des résultats positifs immédiatement exploitables par les administrations intéressées. A cet égard, le représentant de l'Algérie a entendu avec plaisir le Directeur général déclarer qu'il faudrait peut-être davantage tenir compte, pour l'évaluation des projets, de ce qui est fait sur les plans national et régional.

27. La définition d'une politique en matière de recherche est d'une importance capitale pour l'évolution future des fonctions de l'Institut. Le paragraphe 3 de l'article II de son statut assigne à l'Institut un vaste champ d'action, et c'est pourquoi la délégation algérienne est préoccupée de voir que les études de l'Institut sont presque exclusivement orientées vers des problèmes, certes importants, mais dont la solution est essentiellement politique et dépend donc de la conjoncture internationale. Elle souhaiterait que l'Institut se consacre essentiellement à l'étude de problèmes concrets, qui pourrait aboutir à des résultats pratiques. Le développement économique et social, par exemple, offre un vaste champ d'activité se prêtant à des recherches fructueuses. Des études dans ce domaine seraient également utiles pour l'évaluation des fonctions du Conseil. En tant qu'organe de recherche, l'Institut pourrait devenir un élément moteur au sein du Conseil, et donner périodiquement à ce dernier une impulsion nouvelle grâce à ses méthodes et à ses techniques.

28. La délégation algérienne est convaincue que l'Institut s'acquittera efficacement de sa tâche et apportera une réelle contribution à la coopération pacifique internationale.

29. M. MERTZ (Luxembourg) dit que la délégation luxembourgeoise accueille favorablement le transfert à l'Institut de programmes de formation du Secrétariat de l'ONU, ainsi que l'analyse critique envisagée qui doit aboutir à une réorientation de ces programmes. Elle se

félicite également de l'organisation de deux nouveaux programmes de formation et souligne en particulier que le rôle des représentants résidents est si important qu'un stage de formation destiné à leurs adjoints ne peut avoir que des effets bénéfiques.

30. Personne ne songe à nier l'importance des activités de formation de l'Institut, auxquelles la priorité a fort justement été accordée, mais il convient cependant de ne pas négliger le domaine de la recherche. Le programme de l'Institut dans ce domaine devrait être conçu de façon réaliste et comprendre un nombre limité de sujets bien définis dont l'étude pourrait aboutir à des résultats concrets.

31. Le Luxembourg se félicite des relations étroites qui se sont établies entre l'Institut et des organisations faisant partie du système des Nations Unies. Elles faciliteront les échanges de données d'expérience et l'utilisation optimale des ressources existantes. Le succès de l'Institut dépendra largement de la qualité de ses directeurs et des autres fonctionnaires de son secrétariat ; la délégation luxembourgeoise est certaine que le Directeur général saura orienter l'Institut vers une action dynamique et productive.

32. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) fait observer que, dans sa déclaration, le Directeur général a fourni des renseignements très précieux pour le Conseil et a évoqué des problèmes internationaux d'une importance extrême pour les pays en voie de développement. La délégation tanzanienne ne peut que faire l'éloge des activités de l'Institut. M. Waldron-Ramsey se félicite que le Directeur général ait insisté sur la formation et qu'il ait montré la manière dont l'Institut s'attache à cet aspect primordial de son mandat. Il est bon que l'Institut prenne en charge certains des programmes de formation du Secrétariat de l'ONU. La délégation tanzanienne estime, toutefois, que l'Institut pourrait tirer profit d'une programmation plus poussée dans le domaine de la formation. Ainsi, il y a lieu de s'attacher davantage à former des fonctionnaires des pays en voie de développement dans leur propre pays plutôt qu'en Amérique du Nord ou en Europe occidentale, afin que les stagiaires soient en mesure d'acquérir, de plain-pied, une meilleure connaissance des problèmes des pays en voie de développement. Cela vaut également pour le programme de formation aux techniques et aux méthodes d'assistance technique, dont la portée doit être élargie ; il faut également s'occuper davantage de la formation aux méthodes d'évaluation des activités du PNUD. Si l'on renforce le personnel spécialisé du secrétariat de l'Institut, on doit mettre l'accent sur la formation plutôt que sur la recherche. Le fait que l'on a confié à l'Institut trois des programmes de formation du secrétariat de l'ONU semble indiquer que l'on est passé d'une conception quelque peu étroite de la formation à une vue plus large des grands problèmes internationaux dont la solution exige un personnel qualifié.

33. Pour ce qui est de la recherche, la délégation tanzanienne, à la trente-neuvième session du Conseil (1390^e séance), a indiqué une quinzaine de sujets auxquels l'Institut pourrait s'intéresser, et M. Waldron-

Ramsey a noté avec satisfaction la liste des dix sujets que la Division de la recherche de l'Institut se propose de traiter dans un avenir rapproché. Mais on peut attendre de l'Institut, organisme nouveau, conçu plus ou moins comme une institution spécialisée destinée principalement aux pays en voie de développement, qu'il avance des idées originales et hardies émanant de ces pays. La Division de la recherche doit se caractériser par un esprit de progrès, et son personnel doit se composer de chercheurs qui utilisent des techniques éprouvées et dont les conceptions ne sont pas gênées par des notions périmées. Ceux-ci ne doivent pas se montrer hésitants dans leur façon d'aborder les divers sujets ; ils doivent présenter des conclusions objectives et avancer des propositions hardies pour remédier aux maux de la communauté internationale. Les pays en voie de développement espéraient que le Conseil d'administration aborderait sous un angle nouveau les besoins liés à la recherche pour éviter à l'Institut de piétiner avant d'entreprendre ses travaux. Le nouveau Directeur de la recherche est extrêmement compétent, mais un certain nombre de délégations des pays en voie de développement se demandent s'il dirigera vraiment la Division de la recherche avec l'énergie et l'esprit de progrès qu'elles jugent nécessaires.

34. Par sa résolution 2099 (XX), l'Assemblée générale a prié le Conseil d'administration de l'Institut d'étudier les moyens de donner au droit international la place qui convient dans les activités de l'Institut. La délégation tanzanienne n'est pas opposée à une telle évaluation relative au droit international, mais il lui semble qu'on aurait dû parler d'abord du souhait formulé au sein de l'Assemblée générale à propos d'une collaboration et d'une assistance éventuelles de l'Institut à l'organisation, en Afrique, d'un cycle d'étude sur le droit international destiné aux pays en voie de développement. Peut-être le Directeur général souhaitera-t-il faire part au Conseil de ses intentions à cet égard, ainsi qu'au sujet de la création en Afrique d'un institut de droit international pour les pays en voie de développement. En second lieu, il convient d'étudier dans son ensemble la question du droit international pour s'assurer que, dans l'application qui en est faite actuellement, ce droit n'est pas utilisé comme instrument politique contre certaines régions du monde en voie de développement. L'Institut pourrait peut-être réexaminer le rôle et les fonctions de la Cour internationale de Justice — problème que l'Assemblée générale traitera probablement à sa prochaine session. Il serait particulièrement intéressant de voir dans quelle mesure la Cour rend des arrêts fondés sur des considérations d'ordre politique sans rapport avec le droit : il est clair qu'une décision rendue récemment par la Cour procède d'une mauvaise administration de la justice et que, dans le sud de l'Afrique, elle a eu pour effet de renforcer encore le pouvoir d'impérialistes retors qui pratiquent la politique abominable de l'*apartheid*.

35. La délégation tanzanienne partage entièrement l'avis du Directeur général sur le rôle de l'Institut dans l'évaluation des programmes opérationnels des Nations Unies ; elle estime toutefois que l'Institut devrait non seulement consulter d'autres organes des Nations

Unies mais aussi s'occuper des critères et des méthodes d'évaluation. De par sa position particulière, il peut rester à l'écart des dissensions qui existent entre les secrétariats et, ainsi, procéder à une évaluation objective des diverses organisations appartenant au système des Nations Unies. M. Waldron-Ramsey ne peut donc pas se rallier à l'avis du représentant des Etats-Unis, qui estime que l'on ne saurait attendre de l'Institut des conclusions concrètes ; au contraire, l'Institut doit offrir les moyens de résoudre les problèmes nés d'un défaut d'évaluation. Il ne doit pas se conduire comme la Cour internationale de Justice, qui a rendu un arrêt de pure forme inutile et creux après cinq ans de délibérations et des dépenses considérables : il doit soumettre à l'Assemblée générale des conclusions hardies, objectives et scientifiques, fondées sur l'analyse des faits et libres de toute considération étrangère, sans être soumis à aucune pression de la part de certains groupes de pays.

36. M. NADIM (Iran) dit que le rapport clair et concis sur l'Institut et la déclaration de son Directeur général ont fourni des détails très intéressants sur les activités de l'Institut. De l'avis de la délégation iranienne, celui-ci peut jouer un rôle éminent dans les divers secteurs d'activité de l'Organisation des Nations Unies et notamment dans le domaine du développement économique et social. M. Nadim se félicite que le Secrétaire général ait indiqué que l'Institut pourrait entreprendre des recherches fondamentales dans plusieurs des domaines qui intéressent les Nations Unies. Il relève aussi avec satisfaction que certains programmes de formation autrefois exécutés par le Secrétariat de l'ONU ont été transférés à l'Institut. La délégation iranienne appuie pleinement le programme prévu par l'Institut, et notamment l'organisation du nouveau stage de formation et du cycle d'étude décrits par le Directeur général.

37. L'Institut a déjà établi des relations de travail étroites avec d'autres instituts des Nations Unies et avec les institutions spécialisées : à cet égard, il peut servir de modèle aux autres organismes. Mais pour s'acquitter efficacement de son mandat, il devra disposer de ressources financières suffisantes. Les pays en voie de développement, y compris l'Iran, ont fait de leur mieux pour aider financièrement l'Institut mais, comme l'a dit le Directeur général, il faut encore faire davantage. M. Nadim espère que les pays développés et les organisations non gouvernementales répondront à cet appel et augmenteront leur assistance financière à l'Institut.

38. M. KASSATKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, après avoir écouté la déclaration du Directeur général, il estime que les progrès réalisés par l'Institut sont satisfaisants. Toutefois, la délégation soviétique s'élève énergiquement contre le transfert de certaines activités à l'Institut en vertu d'un accord officieux passé entre le Directeur général et le Secrétariat de l'ONU. On semble, de ce fait, placer l'Institut au-dessus des services du Secrétariat dont ces activités dépendaient auparavant. De plus, il conviendrait de procéder avec plus de soin au choix des travaux confiés à l'Institut et de coordonner plus étroitement ses activités avec celles des départements

et des divisions correspondants du Secrétariat. Le représentant de l'URSS ne saurait admettre que l'Institut soit un organisme indépendant de l'ONU tout en en faisant organiquement partie. L'ONU, et notamment le Conseil économique et social, doivent exercer un contrôle strict sur le programme de travail et les activités de l'Institut.

39. Non seulement l'URSS a suivi de très près les travaux de l'Institut, mais elle y a aussi pris une grande part. Un cycle d'étude a été tenu à Moscou, en octobre 1965, consacré à l'expérience de l'URSS en matière de financement du développement économique. En juillet 1966, un éminent juriste soviétique a aidé à préparer, à l'intention de l'Institut, un programme d'activités dans le domaine du droit international. L'Union soviétique continuera à participer aux travaux de l'Institut et, conformément au statut de ce dernier, les organismes soviétiques compétents sont disposés à examiner les demandes d'assistance que l'Institut pourrait leur adresser concernant l'organisation de ses travaux de recherche. L'URSS est, de plus, prête à envoyer à l'Institut des représentants de ses propres instituts de recherche en qualité de conférenciers.

40. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) dit que le Gouvernement britannique a, dès le début, appuyé le projet de création d'un institut de formation et de recherche des Nations Unies et a aidé à sa réalisation. Il s'est engagé à verser une contribution de 500 000 dollars pour les cinq premières années d'activité de l'Institut. Sir Keith Unwin est convaincu que l'Institut a un rôle très important à jouer ; il rappelle à ce sujet que le Gouvernement britannique a toujours souligné l'importance qu'il attache à la formation de fonctionnaires de pays en voie de développement appelés à servir dans des administrations nationales ou internationales. Etant donné l'accroissement du nombre des universités et des écoles d'administration publique en Afrique, auquel le Directeur général a fait allusion dans sa déclaration, il est encore plus urgent que l'Institut mette sur pied, en collaboration avec ces établissements, un programme complet, qui permettrait à l'Institut de les conseiller et, s'il y a lieu, de compléter leurs activités, tout en dispensant une formation qu'aucune université ou administration nationale ne pourrait donner, si ce n'est en envoyant les étudiants faire un stage dans une organisation telle que l'ONU.

41. Il est vrai qu'en général les nouvelles organisations internationales ne parviennent que lentement au stade opérationnel. Dans sa résolution 2044 (XX), l'Assemblée générale a de nouveau exprimé l'espoir que l'Institut commencerait à fonctionner normalement au plus tard à la fin de 1965. Si le rapport laisse entendre que les progrès réalisés ont été lents, l'exposé du Directeur général a montré qu'un important travail de base avait été accompli, ce qui permet de croire qu'une fois les opérations commencées l'Institut ira rapidement de l'avant.

42. Le rapport indique que les dispositions nécessaires ont été prises concernant cinq programmes de formation de groupe : il s'agit de trois programmes du Secrétariat de l'ONU transférés à l'Institut et de deux nouveaux programmes qui seront mis en œuvre au cours

de 1966. De l'avis du représentant du Royaume-Uni, ces deux nouveaux programmes sont très importants et pourront contribuer de manière appréciable à accroître l'efficacité de l'assistance technique et à renforcer la position des représentants résidents.

43. En ce qui concerne le programme de bourses de l'Institut, il n'a pas été précisé si les bourses Adlai Stevenson constitueraient un programme de formation distinct ou seraient intégrées aux programmes déjà existants. Le représentant du Royaume-Uni est certain que, étant donné les titres et l'expérience requis des candidats, les boursiers seront en mesure d'apporter leur propre contribution à tous les programmes auxquels ils participeront. Il estime qu'il serait bon que le Directeur général présente à la prochaine session de l'Assemblée générale un programme de travail plus détaillé en matière de formation.

44. Pour ce qui est de la recherche, les progrès sont un peu plus lents. Sir Keith Unwin espère que, lorsque le programme de recherche sera définitivement adopté, il se révélera audacieux et original. Il espère en outre que l'Institut ne se bornera pas à étudier des sujets qui pourraient être traités par d'autres organisations, ou que, s'il le fait, ce sera du moins dans une optique nouvelle éclairant certains aspects que la façon habituelle de procéder des administrations laisserait dans l'ombre. D'une manière générale, dans ses travaux de recherche, l'Institut devrait viser essentiellement à faire de l'ONU une organisation plus efficace. Dans la mesure où les recherches de l'Institut portent sur des opérations et des programmes, il conviendrait de les mener dans le dessein précis d'améliorer les réalisations futures afin que le Secrétaire général puisse considérer l'Institut comme un organisme chargé de définir les politiques à suivre et le consulter à ce titre. Le représentant du Royaume-Uni espère que le Directeur général sera aussi en mesure de présenter à la prochaine session de l'Assemblée générale un programme de recherche plus détaillé.

45. M. DELISLE (Canada) pense que l'Institut devrait contribuer plus qu'aucun autre organisme à renforcer le système des Nations Unies et à en étendre le rayonnement. A en juger d'après le rapport du Directeur général, il semble que les progrès qui ont été réalisés depuis la trente-neuvième session du Conseil aient été plutôt lents. Il est vrai que c'est seulement en novembre 1965 que le Secrétaire général a promulgué le statut de l'Institut. Il est vrai aussi qu'une partie des programmes de formation a déjà été mise en œuvre, que certaines des recommandations faites par le Groupe de consultants sur la formation sont à l'étude et qu'enfin la nomination de M. Schachter au poste de Directeur de la Division de la recherche est un gage de succès dans le domaine de la recherche. Néanmoins, si les dispositions d'ordre pratique ne sont prises que lentement, c'est essentiellement, de l'avis de M. Delisle, du fait de la pénurie de ressources financières : en effet, le montant total des contributions annoncées n'atteint pas la moitié des 10 millions de dollars nécessaires aux activités des cinq premières années. Il conviendrait donc de faire des efforts énergiques pour

obtenir d'autres fonds. Le succès dans cette voie dépend naturellement de la précision avec laquelle l'Institut lui-même définit ses plans d'action, et le représentant du Canada a été rassuré par les observations que le Directeur général a faites à cet égard. Il semble qu'un bon départ ait été pris dans cette direction.

46. Il y a lieu de se féliciter du transfert à l'Institut de certaines activités du Secrétariat de l'ONU. Cette mesure est logique, et le Gouvernement canadien l'attendait avec impatience. M. Delisle approuve aussi les dispositions qui ont été prises en vue d'assurer une collaboration étroite avec les institutions spécialisées et les instituts des Nations Unies. Il approuve aussi les décisions que le Conseil d'administration a adoptées touchant les stages de formation qui sont déjà en cours, mais il regrette que la pénurie de fonds ait empêché de faire davantage.

47. Pour ce qui est de la recherche, le Gouvernement canadien souhaite vivement que les études proposées soient plus directement liées aux besoins fondamentaux auxquels doivent faire face le Secrétaire général et les institutions spécialisées que ne semblent l'être les programmes de formation en cours. Les travaux de recherche effectués par l'Institut pourraient compléter de façon précieuse ceux que le CAC a déjà entrepris.

48. En terminant, M. Delisle souligne que, si ses remarques semblent quelque peu critiques, c'est cependant dans un esprit constructif qu'il les fait. Le Gouvernement canadien reconnaît et respecte sans réserve le caractère autonome de l'Institut.

49. M. DUBEY (Inde) constate que l'Institut a pris, en très peu de temps, un départ modeste mais prometteur. Il estime que l'Institut contribuera dans une large mesure à la réalisation des objectifs fondamentaux des Nations Unies en jetant les bases d'une paix durable. M. Dubey envisage avec espoir le moment où les activités de l'Institut, en matière de formation et de recherche, s'étendront à des domaines plus vastes.

50. Des divergences d'opinions se sont fait jour en ce qui concerne l'importance relative que l'Institut doit accorder respectivement à la formation et à la recherche. Il a été indiqué d'autre part que certaines limites devraient être imposées aux activités de l'Institut dans le domaine de la recherche. De l'avis de M. Dubey, on devrait mettre la formation et la recherche sur un pied d'égalité, tout en accordant bien entendu parfois la priorité à l'une ou l'autre de ces branches d'activité, en fonction des besoins de la communauté internationale dans tel ou tel domaine. On a suggéré que, dans ses recherches, l'Institut ne procède à aucune évaluation des travaux des organes des Nations Unies, mais qu'il se limite à l'élaboration de manuels et autres activités du même ordre. On a également souligné que l'Institut devait procéder à ses recherches avec objectivité. Or, l'Institut ne peut se permettre de faire preuve d'une totale objectivité, car il doit tenir compte des buts des Nations Unies dont le plus important est l'établissement de la paix universelle. L'Institut devra tenir compte de divers facteurs qui peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif, notamment de la question importante

des mesures propres à favoriser le commerce et le progrès des pays en voie de développement. Aucun organe des Nations Unies ne peut oublier que l'existence, à côté de régions prospères, de zones d'extrême pauvreté constitue une menace pour la paix. De plus, il ne faut pas confondre objectivité et émascation. Le nouvel Institut devrait avoir toute possibilité de se créer sa propre personnalité, et ses fonctions ne devraient être restreintes en aucune façon, car de telles restrictions reviendraient à paralyser sa croissance.

51. M. ZOLLNER (Dahomey) constate avec satisfaction que, au cours de sa brève existence, l'Institut a pris en charge trois programmes de formation du Secrétariat de l'ONU et qu'il en organise de nouveaux. M. Zollner espère que l'Institut ne se contentera pas de reprendre les fonctions d'autres organismes, mais qu'il prendra des initiatives audacieuses. Comme le représentant de l'Inde, il estime qu'il n'est pas avisé d'imposer des limites aux travaux de l'Institut. Une fois son organisation achevée, l'Institut pourra aller rapidement de l'avant. C'est pourquoi M. Zollner ne croit pas que la lenteur de son démarrage doive susciter de l'inquiétude. Si les bases de ses travaux avaient été jetées trop rapidement, des échecs auraient pu en résulter ultérieurement.

52. M. Zollner s'inquiète que l'Institut ne dispose encore que de ressources limitées. Il espère que les pays développés, dont les ressources sont bien plus grandes, suivront l'exemple des pays en voie de développement qui appuient l'Institut dans la limite de leurs possibilités.

53. M. RIVERO (Venezuela), parlant du problème du financement de l'Institut, dit qu'il serait peut-être possible d'obtenir des pays en voie de développement des contributions plus élevées dans la mesure où celles-ci seraient affectées à l'extension de plans concrets. Comme les pays en voie de développement disposent de budgets très limités, leurs gouvernements doivent justifier devant leurs peuples toute contribution versée. Si les contributions étaient affectées à l'extension de plans qui intéressent directement les pays en voie de développement, leurs gouvernements pourraient les accroître plus facilement.

54. M. Rivero espère que dans ses futurs programmes l'Institut n'oubliera pas l'Amérique latine. Cela permettrait aux peuples d'Amérique latine d'apprendre à mieux connaître les travaux des Nations Unies.

55. M. D'ARBOUSSIER (Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies) se félicite des suggestions, observations et avis de membres du Conseil qui, il le sait, les ont formulés dans un esprit des plus constructifs et en tenant compte du fait que l'Institut fait partie de l'ONU. L'Institut n'a jamais considéré qu'il était au-dessus des autres services ou organes de l'ONU. Tous travaillent côte à côte. L'Institut ne relève pas du Secrétariat; c'est un organe de l'Assemblée générale qui a son propre Conseil d'administration chargé d'évaluer ses travaux, et qui a presque un rôle souverain. Toutefois, M. d'Arboussier n'a jamais perdu de vue les liens qui unissent l'Institut au Secr-

tariat de l'ONU. Le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social sont membres de ce Conseil d'administration. Au niveau du secrétariat, un groupe de travail se réunit à l'initiative du Directeur général aux fins de déterminer la place et le rôle précis de l'Institut dans le système des Nations Unies et en vue d'éviter les doubles emplois et les incertitudes relatives à sa compétence. Au fur et à mesure que l'Institut se développera, sa place dans le système des Nations Unies se précisera. L'Institut est au service de l'ensemble des Nations Unies et il travaille en étroite coopération avec toutes les autres organisations et institutions qui s'occupent des mêmes questions. M. d'Arboussier remercie le représentant de l'URSS pour la contribution que son pays a apportée aux travaux de l'Institut et il exprime l'espoir qu'il consentira également à verser une contribution financière.

56. Abordant la question de l'évaluation qui semble susciter certaines inquiétudes, M. d'Arboussier indique qu'il a suivi de très près les débats du Conseil et continuera de le faire. L'Institut participera volontiers à toute entreprise présentant une importance fondamentale pour les Nations Unies. L'Institut est un organisme de recherche et non pas un censeur. Il accomplira ses fonctions avec un esprit ouvert et fera preuve d'indépendance dans le choix de ses méthodes et l'élaboration d'une méthodologie et de techniques nouvelles permettant un travail d'évaluation efficace dans l'ensemble du système des Nations Unies. M. d'Arboussier sait pertinemment que l'Institut doit se montrer pragmatique s'il veut faire œuvre utile dans le domaine de la recherche et de la formation.

57. Si M. d'Arboussier n'a pas présenté de programmes détaillés de recherche au Conseil économique et social, c'est parce que ceux-ci doivent être soumis en premier lieu au Conseil d'administration. Lorsque celui-ci les aura examinés, le Conseil économique et social en sera saisi, ce qui lui permettra de mieux comprendre les plans généraux de l'Institut.

58. Les représentants de la France et de la République-Unie de Tanzanie ont formulé d'utiles suggestions concernant la formation. Le stage de formation de groupe à l'intention des représentants résidents adjoints

sera réservé exclusivement aux personnes qui travaillent déjà en cette qualité, et l'on espère que nombre d'entre elles viendront de pays en voie de développement. En ce qui concerne les méthodes d'enseignement des langues, l'Institut n'envisage pas de faire porter ses recherches sur des méthodes qui ont déjà été étudiées soigneusement par d'autres organes des Nations Unies.

59. M. d'Arboussier admet que l'Institut a été lent à démarrer; mais, pour instaurer une coopération avec d'autres organismes, il faut du temps et de longues négociations. La lenteur de ce démarrage n'a pas été due à une pénurie de ressources financières. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce sujet, car des contributions nouvelles ne cessent d'affluer. La période de préparation, qui comprend la mise au point de la structure définitive de l'Institut et l'élaboration de procédures et de programmes, est inéluctablement longue, mais, une fois cette période passée, les travaux avanceront rapidement.

60. Les bourses Adlai Stevenson porteront sur différents programmes, mais elles auront un lien avec les programmes de formation et de recherche de l'Institut. Les bénéficiaires seront employés comme instructeurs ou conférenciers dans les stages de formation de l'Institut ou participeront à ses travaux de recherche. De concert avec l'Institut, chaque boursier décidera du programme qu'il envisage d'exécuter selon la discipline particulière à laquelle il s'intéresse.

61. M. d'Arboussier sera heureux de nouer des relations avec le Centre de formation des experts de la coopération technique qui existe en France. Il s'efforce d'établir de semblables relations avec d'autres institutions et universités nationales qui s'intéressent aux mêmes questions que l'Institut.

62. C'est bien volontiers que l'Institut participera aux cycles d'étude régionaux sur le droit international qui se tiendront en Afrique et en Amérique latine. Il est très important d'analyser le développement du droit international, lequel a évolué en un temps où un grand nombre de pays en voie de développement n'étaient pas indépendants et ne pouvaient pas contribuer à cette évolution.

La séance est levée à 13 h 15.